



NOTE DE SYNTHÈSE N°2

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DÉPARTEMENT DU GARD AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

RAPPORTEUR : Christian POUSSIN

EXPOSÉ

Dans une correspondance adressée au Maire le 22 Novembre dernier, le département du Gard nous informe de l'éligibilité, au titre de l'année 2022, à une subvention relative au produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Ainsi, la commune continue à effectuer un maillage à travers diverses stratégies visant à améliorer la circulation. Les descriptifs et les coûts associés sont annexés à la présente décision.

Le plan de financement est arrêté de la manière suivante :

Dépenses

Désignation	Montant HT	%
Fourniture et pose	9 219.58€	100
Total	9 219.58€	100

Recettes

Financiers	Montant HT	%
Commune	4 629.59€	50
Département du Gard	4 629.59€	50
Total	9 219.58€	100

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la correspondance du département du Gard,
Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 25 Janvier 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.